

Un système électoral boiteux

En Suisse, la représentation nationale est bipède, mais elle boîte. D'un côté, le Conseil national qui représente le peuple des électeurs et qui est élu à la proportionnelle. Il est bon de rappeler que le choix de ce mode d'élection, la proportionnelle, n'a pas été un simple choix de convenance. C'était une des revendications du comité d'Olten qui dirigea la grève générale de 1918. Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'élection du Conseil national à la proportionnelle fut donc un signe de détente politique. De l'autre côté, le Conseil des Etats, élu selon des règles cantonales. Deux représentants par canton, quelle que soit son importance démographique, sont choisis partout au système majoritaire. Les partis qui prédominent dans de nombreux petits cantons, comme le PDC, en tirent une représentation renforcée. L'avantage est d'importance puisque les deux Chambres ont un pouvoir égal.

Pendant longtemps, la gauche s'est insurgée contre cette prime au conservatisme. Elle s'indignait que le poids d'un électeur uranais fut un décuple du poids de l'électeur zurichois par le choix des conseillers aux Etats ou par le jeu de la double majorité du peuple et des cantons pour les votes constitutionnels. Elle avançait des formules inspirées de la représentation des Länder allemands qui tient compte de la démographie. Aujourd'hui cette revendication politique n'est plus agitée. On ne sait trop pourquoi alors que l'urbanisa-

tion s'est fortement accélérée. Peut-être parce que le système n'est pas réformable puisque la réforme impliquerait l'accord de la majorité des cantons, peu enclins à se laisser dépouiller. Peut-être parce qu'aurait été reconnue comme légitime cette règle de base du fédéralisme : le traitement égal de parties inégales.

Si le système boîte, c'est sur l'autre jambe, parce que la proportionnelle pour l'élection de la Chambre du peuple est de plus en plus faussée. En effet, les cantons sont définis par la Constitution comme circonscription électorale. Or les petits cantons ne disposent pas de sièges en nombre suffisant pour que la proportionnelle soit applicable. Cinq d'entre eux élisent au système majoritaire leur unique député. Sept autres élisent cinq députés ou moins, ce qui correspond à un quorum de fait très élevé, infranchissable pour les partis minoritaires. Si l'on considère qu'il faut au minimum dix sièges à répartir pour que la proportionnelle soit respectée, seuls sept cantons remplissent cette condition.

L'exemple de Zurich, obligé de tenir compte de la jurisprudence du Tribunal fédéral, montre que des solutions sont possibles (cf. page 2). Mais il faut s'étonner de la passivité des réformateurs sur cette question. Pourquoi acceptent-ils cette double prime aux conservateurs? La question n'est pas à l'ordre du jour du calendrier électoral. Il faut l'y inscrire. **AG**

Sommaire

Zurich : Pour un scrutin vraiment proportionnel (p. 2)

Stupéfiants : La dépénalisation de la consommation de cannabis (p. 3)

PACS : L'administration de l'amour (p. 4)

Médias : La concurrence plombe l'innovation (p. 5)

Forum : Des médias indépendants pour la pacification des Balkans (p. 6)

Exposition : Globi, l'oiseau au fil du temps (p. 7)

Pour un scrutin vraiment proportionnel

La répartition des sièges du Conseil national défavorise les minorités des arrondissements électoraux de petite taille. Le canton de Zurich montre l'exemple avec un nouveau système plus équilibré.

Une fois n'est pas coutume : c'est à l'unanimité que le Grand Conseil zurichois a adopté un nouveau mode de répartition des sièges lors des élections cantonales. Un système plus précis et plus juste, soutenu même par les formations politiques qui y perdront des plumes.

Un arrêt du Tribunal fédéral mettant en question le découpage électoral par trop inégal de la ville de Zurich (DP n°1558) a conduit à cette réforme. Car les cercles électoraux du canton, les districts, sont également très inégaux. Alors que dans certains districts, une liste doit obtenir vingt pour cent des voix pour décrocher un siège de dé-

puté, dans d'autres, peuplés davantage, il suffit d'atteindre six pour cent des suffrages. Par conséquent, les petits partis n'ont aucune chance d'obtenir un siège dans les districts les moins peuplés.

Une répartition plus juste

Le nouveau mode de répartition permet de conserver les districts. Mais, dans un premier temps, le canton constitue une seule circonscription et chaque parti se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel aux voix obtenues. Dans un second temps, ces sièges sont répartis entre les districts. Cette clé de répartition sera utilisée dans les villes de Zurich et de Winterthur

ainsi que dans dix autres communes.

Au niveau fédéral, le système proportionnel souffre de la même imprécision. Les cantons, qui forment les circonscriptions électorales, sont démographiquement très disparates. Les moins peuplés d'entre eux disposent d'un nombre trop restreint de sièges au Conseil national pour que soit respectée la représentation proportionnelle. Pour la première répartition, il faudrait réunir régionalement les plus petits cantons. Puis, comme à Zurich, les sièges obtenus par les partis seraient attribués aux cantons. L'écologiste zurichoise Ruth Genner a déposé un postulat dans ce sens au Conseil national au mois de juin de cette année. *jd*

Fiscalité

L'imposition des résidences secondaires

La valeur locative taxée à la carte n'est pas acceptable. L'imposition des résidences secondaires fait une fleur aux cantons touristiques et introduit une inégalité de traitement contestable

Voilà le législateur fédéral mal récompensé : les cantons du Valais et des Grisons soutiennent le référendum des cantons alors que, pour eux tout particulièrement (plus le Tessin), a été échafaudé un dispositif ad hoc et abracadabrant. Au moment où la valeur locative des immeubles habités par leur propriétaire ne sera plus prise en compte comme élément imposable, elle sera, pour les seules résidences secondaires, soumise à un impôt spécial simplifié.

Sans entrer dans les détails, relevons que cet impôt frappera les propriétaires étrangers ou les Suisses domiciliés dans un

autre canton. Les propriétaires qui possèdent une résidence secondaire dans leur canton de domicile n'y seront pas obligatoirement soumis. Ainsi imaginons trois propriétaires dans une station valaisanne. Le premier, Allemand, paie l'impôt ; le second, Genevois, paie l'impôt ; de surcroît, à Genève, son chalet est imposable comme élément de sa fortune et de son revenu s'il en tire une location. Le troisième, Valaisan, ne paiera pas l'impôt sur la résidence secondaire, étant assujéti aux seules dispositions de la loi cantonale, à moins que le canton, volontairement, sans y être obligé par la loi sur l'harmoni-

sation, ne décide de l'introduire pour ses propres ressortissants, comme un impôt spécial. La Confédération enfin ne s'intéresse pas à cet impôt.

Une discrimination inadmissible

L'inégalité de traitement notamment entre l'étranger, le Suisse domicilié hors du canton et le Suisse ayant une résidence secondaire dans son propre canton, n'est guère soutenable. La cheffe du Département des finances du canton des Grisons, l'UDC Eveline Widmer-Schlumpf en convainquit les députés qui votèrent le référendum, avec

seulement deux avis contraires. Le «sur mesure» pour cantons touristiques se révèle au premier essai trop serré aux alentours.

P.S. Comme le Suisse résidant dans un autre canton sera imposé dans son canton de domicile, au titre de la fortune, sur la valeur de sa résidence secondaire et dans le canton de résidence sur la valeur locative forfaitaire, le problème de la double imposition a contraint le législateur à se livrer à un autre exercice acrobatique. Mais on ne transcrira pas ici tous les épisodes de ce feuilleton. *ag*

La dépénalisation de la consommation de cannabis

Le débat sur la révision de la Loi sur les stupéfiants est à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil national. Le Conseil des Etats a déjà approuvé la nouvelle loi en 2001. La discussion avait abouti, en dehors des clivages idéologiques et des affrontements passionnels.

Le Conseil national a hésité à porter à son ordre du jour de la session d'automne la révision de la Loi sur les stupéfiants. Sujet trop passionnel pour être débattu positivement à la veille des élections. Mais alors comment le Conseil des Etats a-t-il été capable de s'en saisir dans un affrontement serein, quoique fait de convictions fortes, avant d'approuver la nouvelle loi à une majorité de trente-deux contre huit? Retour sur cette délibération déjà ancienne, puisqu'elle date du 12 décembre 2001.

La révision de la Loi sur les stupéfiants n'est pas sortie toute faite de la tête de Ruth Dreifuss. Déjà le peuple avait tracé la voie en écartant, à des majorités claires (70%) deux initiatives extrêmes, l'une prônant la seule répression, l'autre la dépénalisation généralisée. D'autre part, la

loi ne se limite pas au seul problème de la répression et de la dépénalisation, mais repose sur quatre piliers: la prévention, la thérapie et la réinsertion, le soutien médical et la répression. Enfin, la consultation a révélé, au niveau des cantons et des partis, une claire approbation. Les sénateurs n'ont donc pas délibéré en étant coupés de leur base.

L'opportunité

L'entrée en matière n'a pas été combattue. Même sur la question controversée de la dépénalisation du cannabis, personne ne défend le statu quo. Cinquante-neuf pour cent des jeunes entre vingt et vingt-quatre ans ont fait l'expérience d'un pétard. Le décalage entre le droit et les mœurs est trop grand. La police est accaparée par des délits mineurs au lieu de pouvoir concentrer ses

forces sur les dealers de drogues dures. Elle attend des instructions claires: le choix qui lui est laissé, ainsi qu'aux procureurs, entre la tolérance pour la «fumette» et la répression, même des cas véniels, pouvant engendrer l'arbitraire.

Même sur la question controversée de la dépénalisation du cannabis, personne ne défend le statu quo.

Le débat au Conseil des Etats s'est porté sur la notion d'opportunité. La minorité entraînée par le socialiste neuchâtelais Jean Studer estimait qu'il fallait maintenir l'interdit généralisé, mais définir les circonstances où il convenait d'intervenir et de sévir. Dans l'application de la loi, passer de la tolérance zéro à la tolérance plus un. La majorité estimait que seule la dépénalisation permettait de reporter en aval les interdits: pas de consommation au volant, au travail, selon une procédure appliquée, par exemple, à l'alcool. Cette approche juridique a contribué à dépassionner le débat.

Les professionnels

Dans la délibération, les avis des professionnels ont été de grand poids: comme celui de Michèle Berger, pharmacienne (la députation neuchâteloise était divisée: la radicale Berger

étant dans la majorité pour la dépénalisation et le socialiste Studer pour son maintien, ce qui reflétait des engagements de conviction et non de mot d'ordre partisan) et surtout celui de l'ancien procureur tessinois Dick Marty. Il a rapporté son expérience. «Qu'auriez-vous répondu, a-t-il demandé à ses collègues, à la jeune fille que j'avais dans mon bureau, arrêtée comme consommatrice de cannabis? Elle m'a interpellé en ces termes: «Que me reprochez-vous? Je n'ai fait de tort ou de mal à personne, alors que mon père boit et, ivre, bat ma mère impunément.» Aucun sénateur n'a risqué une réponse.

La dépolitisation

Sur le banc du Conseil fédéral, siégeait Ruth Dreifuss, dont chacun connaît l'engagement sur ce sujet sensible, et comme présidente de la commission et rapporteuse unique, la radicale bernoise Christine Beerli (présidente de Pro Juventute, entre autres charges) connaissant bien le dossier et capable avec autorité de rectifier les contre-vérités. C'est la nicotine de la cigarette qui crée la dépendance et non pas le cannabis, a-t-elle rappelé, coupant court aux affabulations sur les enchaînements qui feraient d'un joint le premier pas vers l'irrésistible attirance des drogues dures.

On souhaite au Conseil national et à Pascal Couchepin un débat de même qualité et de même sérénité. Mais, hélas, le doute est permis. *ag*

Les riches préfèrent Londres

Klaus Jacobs, l'industriel allemand naturalisé suisse, Tito Tettamanti, le financier tessinois, ou Ueli Prager, le fondateur de Mövenpick, ont quitté la Suisse séduits par les largesses du fisc britannique. Mais ils ne sont pas les seuls. Selon un article paru dans la *NZZ am Sonntag* du 7 septembre, soixante mille nababs de toute nationalité vivraient déjà à Londres délaissant la Suisse. Ces résidents non domiciliés exploitent un système bien rôdé qui favorise le va et vient d'argent entre le Royaume-Uni et les Etats «offshore», les Îles anglo-normandes en premier lieu.

La concurrence est vive entre les deux pays. Alors que le gouvernement de Tony Blair se bat, sans grand succès, contre le phénomène, la Suisse laisse faire et peut toujours revendiquer sa sécurité légendaire. Voilà pourquoi, environs trois mille étrangers riches coulent encore des jours paisibles à l'abri des Alpes. Interdits de travail certes, mais à bon prix. *md*

L'administration de l'amour

Le partenariat enregistré pour les couples de même sexe poursuit son chemin. Avec ou sans le droit à l'adoption. Car le sujet est sensible et risquerait de compromettre les progrès accomplis.

Une nouvelle étape est franchie: la Commission des affaires juridiques du Conseil national a approuvé le projet de «loi fédérale sur le partenariat enregistré pour les couples de même sexe» présenté par le gouvernement.

La Suisse est cette fois moins en retard que lorsqu'il s'est agi de reconnaître les droits politiques des femmes. Mais ici, pour le meilleur et pour le pire, la décision n'appartient ni à un tribunal, comme récemment au Canada, ni à une classe politique éclairée, mais au corps électoral se prononçant lors d'une votation. C'est un surmoi toujours présent, particulièrement nocif à l'épanouissement, si naturel à coup d'alternance dans les démocraties parlementaires, de celles et ceux qui vivent de politique. Aujourd'hui, le soutien des élites est acquis, hommage

soit rendu à la conseillère fédérale Ruth Metzler, démocrate-chrétienne qui brave les foudres vaticanes! La majorité dans l'opinion publique paraît solide. Quel progrès le bon sens a-t-il fait en peu d'années pour reconnaître que gays et lesbiennes n'y peuvent davantage et ne sont pas plus contagieux que les hétéros, qu'ils et elles sont des êtres comme les autres et ont autant droit à la poursuite du bonheur, y compris dans le couple si ça leur chante!

Le débat sur l'adoption

L'adoption par des gays ou des lesbiennes, seuls ou en couple, reste un sujet chaud. Le Danemark l'avait expressément exclue de sa loi de 1989 qui instituait, pour la première fois, un partenariat pour les couples de même sexe. Les Anglo-saxons sont plus pragmatiques, qui la connaissent de cas en cas depuis

longtemps. La Grande-Bretagne ne fait rien comme tout le monde et a légiféré pour reconnaître l'adoption par un couple de même sexe, avant même d'avoir un statut de partenariat qui est en cours d'approbation au parlement. En Suisse, la Commission du Conseil national a maintenu par douze voix contre neuf l'interdiction stipulée dans le projet de loi. En séance plénière, deux propositions de minorité seront présentées: permettre l'adoption seulement dans des situations spécifiques (enfant d'un des partenaires), ou ne rien stipuler à ce propos et laisser la décision, de cas en cas, aux autorités compétentes. Après tout, l'adoption n'est pas le droit d'adultes à adopter un enfant, mais le droit d'enfants à se voir attribuer un ou des parents adoptifs lorsque les parents naturels font défaut.

Peut-être bien qu'un débat de

société sur l'adoption par des couples de même sexe serait utile. Et peut-être bien qu'il ne suffirait même pas à faire dérailler la loi en votation populaire. Mais on peut aussi ne pas vouloir prendre de risque et préférer la politique des «petits pas», à la suisse. Que la minorité parlementaire soit la plus élevée possible, bien sûr. Que les organisations de gays et de lesbiennes revendiquent, c'est dans leur rôle (mais attention, pas au point de laisser penser qu'un échec sur ce point rendrait la loi moins digne de soutien!). Le maintien de l'interdiction dans la loi, s'il est choquant sur le plan du principe, a l'avantage de limiter le débat au partenariat lui-même. Cette interdiction n'empêchera pas de revenir sur la question d'ici quelques années, spécifiquement, à l'occasion d'une révision générale des dispositions sur l'adoption. *fb*

Elections fédérales: Genève

L'extrême gauche sort de ses gonds

Parce qu'elle se veut plus pure dans ses objectifs et plus radicale dans son combat pour exister, l'extrême gauche doit constamment se démarquer de la gauche socialiste, souligner les compromissions et la mollesse de cette dernière. Et même, à l'occasion, la poignarder dans le dos, tout en proclamant l'indispensable unité d'action.

A Genève, au niveau cantonal et dans certaines communes, la gauche au sens large - extrême gauche, socialistes et Verts - se présente unie mais sans programme commun

contre la majorité bourgeoise. Elle se nomme l'Alternative de gauche et contrôle la Ville de Genève depuis deux législatures alors qu'elle a perdu la majorité au Grand Conseil.

Les élections représentent bien sûr l'occasion idéale de se profiler, même si l'échec est programmé et si l'exercice affaiblira la gauche tout entière. Lorsque prévaut l'élection au système majoritaire, qui plus est à la sauce genevoise - 33% des voix suffisent pour être élu au premier tour - il est risqué de disperser ses forces face à un adversaire qui serre les rangs.

C'est pourtant le choix fait par deux composantes de l'extrême gauche genevoise qui croient ainsi freiner leur déclin. Solidarités et le Parti du travail présentent en effet leurs propres candidats à l'élection au Conseil des Etats. Mais ces derniers n'ont strictement aucune chance. Par contre, leur candidature met en péril la réélection de Christiane Brunner. Pour justifier cette démarche suicidaire, les deux formations, dans la plus pure tradition stalinienne, ont distillé un chapelet de mensonges visant à discréditer la présidente du PSS. *jd*

La concurrence plombe l'innovation

La forte compétition entre radios commerciales nuit à leur originalité. C'est le résultat d'une étude financée par l'Office fédéral de la communication en 2002.

Plus la compétition est grande, plus les radios privées suisses se ressemblent. L'étude de René Grossenbacher pour le compte de Publicom AG - une société spécialisée dans la recherche sur les médias - condamne la concurrence. La monotonie envahit les programmes, l'innovation se fait rare. Le zapping fait des ravages, on peut passer d'une station à l'autre, sans perdre le fil d'une colonne sonore répétitive, standardisée à l'excès. Trois quarts des radios commerciales diffusent exclusivement de la musique, du genre pop (72% de tous les titres diffusés), facile à l'écoute, trois minutes la chanson.

En Suisse, la RSR jouit d'un monopole de fait. Le projet de loi présenté en décembre 2002 par le Conseil fédéral verrouille son emprise sur les ondes nationales (cf. DP n°1544, ci-contre). Il reconnaît en revanche le rôle des diffuseurs locaux.

Ecrasées par la RSR (55% des parts de marché), la DRS (62%) et la RSI (80%), en compétition avec les stations étrangères (15% en Suisse romande et 8% en Suisse alémanique), les radios privées - cinquante-cinq à ce jour sur tout le territoire pour un taux d'écoute global de 22% - se livrent un combat sans merci pour le contrôle de marchés microscopiques. Toujours en sursis, elles endurent rachats et fusions. Prochaine transaction à l'ordre du jour, le changement de propriétaire de Lausanne FM (nonante mille auditeurs) et One FM à Genève (septante mille). L'uniformité prend ainsi le dessus. Car les radios traquent les mêmes publics avec des armes identiques. Le hit-parade tourne et retourne sur les platines (plus de deux tiers du temps d'antenne). Les informations, des flashes bien tassés, ressassent les communiqués des agences de presse (six à seize pour cent de la programmation en moyenne et dans le meilleur des cas). La publicité triomphe et les jingles hurlent à tout va le nom des stations, histoire de se reconnaître et de se distinguer. Alors que l'on s'échange allégrement les programmes, faute de moyens pour les réaliser soi-même. Sans parler du personnel qui navigue entre les

différentes rédactions, ou des directions aux mains d'une seule personne.

Paradoxalement, la qualité des programmes a tout à gagner de l'absence de concurrence.

«La SSR restera le pilier central de l'audiovisuel suisse. Sa part du revenu de la redevance diminuera certes de 99 à 96% (700 millions de francs). Mais cela ne signifie pas moins d'argent, car l'OFCOM (Office fédéral de la communication) annonce une augmentation de la taxe radio-TV. Par ailleurs, le projet de loi confirme son rôle de seul diffuseur national. La SSR doit rester forte pour faire face à la rude concurrence des chaînes étrangères. Le paysage audiovisuel suisse sera donc clarifié. Si le marché national lui est réservé, la SSR devra s'effacer devant les petits diffuseurs pour la couverture locale. C'est une restriction nouvelle et importante. Elle est en cohérence parfaite avec l'augmentation des moyens financiers octroyés aux petits privés.»

Albert Tille, «Radio-Télévision: Clarification du paysage audiovisuel», DP n°1544.

Radio Chablais, qui domine sans partage le ciel entre Vaud et Valais, fait parfois mieux que les chaînes mineures des radios nationales. Elle justifie ainsi l'allocation d'une part de redevance prévue par la nouvelle loi sur la radio et télévision. Car elle remplit son rôle de service public sur le plan régional.

Voilà pourquoi au lieu de générer des programmes novateurs, la concurrence stimule plutôt la reprise de recettes à succès. Des petites variations, introduites ici et là, font illusion. Mais sur le fond tout le monde vise un seul créneau, un public restreint qu'il faut entretenir dans le but de survivre coûte que coûte, via la pub - en croissance malgré la crise qui frappe les autres médias (30% de plus en 2003 par rapport à l'année précédente) - et des maigres subventions publiques. *md*

René Grossenbacher, «Kontraproduktiver Wettbewerb?», NZZ, 29 août 2003

Une synthèse des résultats de la recherche, *Programmstrategien in der schweizerischen Radio-landschaft*, est disponible sur www.publicom.ch

Les radios privées romandes

CANAL 3 (rédaction francophone)

Bienne, Seeland

Auditeurs par jour : 23 700

RADIO CHABLAIS

région Vevey-Martigny

Auditeurs par jour : 47 000

RADIO FRÉQUENCE JURA (RFJ)

Jura, Le Locle, La Chaux-de-Fonds

Auditeurs par jour : 56 300

RADIO FRIBOURG (en français)

canton de Fribourg

Auditeurs par jour : 56 000

RADIO FRAMBOISE

région lausannoise, Vaud

Auditeurs par jour : 79 900

RADIO LAC

Genève et région

Auditeurs par jour : 56 900

RADIO JURA BERNOIS (RJB)

Jura bernois, Bienne, Delémont

Auditeurs par jour : 52 400

LAUSANNE FM

Lausanne, canton de Vaud

Auditeurs par jour : 90 200

ONE FM

Genève, Nyon, Morges

Auditeurs par jour : 72 200

RADIO RHÔNE

Valais francophone

Auditeurs par jour : 63 200

RTN

Neuchâtel, Yverdon, Bienne

Auditeurs par jour : 63 400

WORLD RADIO GENEVA (en anglais)

Genève, bassin lémanique

Auditeurs par jour : 16 500

Des médias indépendants pour la pacification des Balkans

Même s'ils ne font plus la une de l'actualité, les Balkans restent une poudrière puisque de nombreux facteurs d'instabilité demeurent. Depuis plus de dix ans, l'organisation *Medienhilfe*, basée à Zurich, soutient les médias indépendants d'ex-Yougoslavie, lesquels ont un rôle important à jouer dans le processus de pacification de cette région meurtrie.

Florent Cosandey
Medienhilfe

Dès la fin des années quatre-vingt, la plupart des médias de ce qui était encore la République populaire fédérative de Yougoslavie se livrèrent à une véritable surenchère nationaliste. L'actualité était couverte en faisant fi de toute objectivité et en orchestrant des campagnes de haine contre certains groupes ethniques. A titre d'exemple, les médias serbes contrôlés par le pouvoir désignaient généralement les Croates comme un peuple "génétiquement génocidaire" et les Bosniaques musulmans comme des "combattants du djihad". Quant à eux, les médias croates ou bosniaques ont aussi utilisé des qualificatifs dénigrant les Serbes (par exemple "terroristes tchetniks"). Le recours à ce type de stigmatisation ne pouvait que renforcer les préjugés mutuels. Les télévisions, les radios et la presse ouvrirent la boîte de Pandore des peurs ancestrales et préparèrent un terreau favorable aux pires violences que connut l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Abreuvées d'informations fallacieuses et orientées, de larges franges de la population cautionnèrent les atrocités commises contre leurs anciens compatriotes, par peur, par suivisme, par ignorance ou par conviction. On peut l'affirmer sans ambages: la vérité a été la première victime de la guerre.

Courageux et garants d'une information non partisane

Bien avant que le premier coup de feu ne soit tiré, le travail de sappe des médias pour la plupart inféodés au pouvoir, a favorisé la marche vers la guerre. La propagande officielle parvint à s'imposer d'autant plus facilement dans les esprits qu'il n'existait pas face à elle de médias capables d'informer objectivement de larges franges de la population. Les différents régimes firent en sorte que la diffusion des médias indépendants reste confidentielle. La liberté d'expression de ces médias fut limitée par d'habiles pressions. Malgré un contexte hostile, quelques médias non affiliés se sont opposés et s'opposent toujours au quotidien aux déchaînements guerriers et au nationalisme. Ils offrent une information de qualité, fondée sur des principes déontologiques, et estiment que la cohabitation pacifique entre les différents peuples de la mosaïque ethnique balkanique est possible.

Paradoxalement, le travail des médias indépendants n'est pas plus facile depuis que les armées ont regagné leurs casernes. Avec la fin des crises qui ont mis à feu et à sang les Balkans et le calme précaire qui règne aujourd'hui dans la région, les médias indépendants et non partisans sombrent désormais dans l'indifférence de l'Occident. Ils évoluent actuellement dans un contexte éco-

nomique difficile. En effet, le marché publicitaire est limité et le pouvoir d'achat de la population faible, ce qui rend particulièrement précaire leur santé financière.

Medienhilfe soutient les médias qui résistent au nationalisme

Les régimes en place en ex-Yougoslavie empêchant la diffusion d'informations alternatives, des représentants des médias et de la politique se retrouvèrent en décembre 1992 à Zurich pour réfléchir aux moyens de contrer la propagande belliciste émanant de la majorité des médias de chaque camp. De ces premiers contacts naquit une organisation âgée maintenant de plus de dix ans: *Medienhilfe*. Son but est de soutenir les médias indépendants en ex-Yougoslavie. Au fil des années, plusieurs dizaines d'entre eux ont reçu une aide. *Medienhilfe* élargit actuellement son champ d'action puisqu'elle coordonne notamment la création d'un réseau de médias électroniques destiné aux populations roms de l'Europe du Sud-Est.

La réconciliation et la compréhension mutuelle ne peuvent se réaliser que si les citoyens disposent d'un libre accès à l'information, en temps de guerre comme de paix. Dans l'Europe du Sud-Est, certains médias sont parvenus à conserver leur indépendance, malgré les multiples pressions exercées à leur encontre. Ils se considèrent comme les garants d'une couverture objective et engagée de l'actualité. *Medienhilfe* vient en aide aux médias qui ne sont ni aux mains, ni sous le joug des gouvernements, de partis politiques ou de particuliers, qui suivent une ligne rédactionnelle indépendante, qui pratiquent un journalisme fondé sur des principes éthiques et qui favorisent la compréhension mutuelle et la cohabitation pacifique. ■

www.medienhilfe.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Jean-Daniel Delley (jd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)

Forum: Florent Cosandey

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Globi, l'oiseau au fil du temps

Vous l'avez peut-être vu à l'abord des écoles alémaniques pour inciter les automobilistes à la prudence, sur des timbres ou un car postal. C'est Globi, l'étrange homme-oiseau bleu, sans plumes mais avec un bec jaune, un béret basque et un pantalon à carreaux rouges et noirs. Dans le cœur des Suisses alémaniques, le volatile tient une place particulière, et pas seulement chez les enfants. Sa création remonte à 1932 et le premier livre de Globi date de 1935. Son étonnante longévité, tient aux succès des bandes dessinées qui racontent ses aventures. A gauche, une page pour le texte rimé et à droite, une page pour les six cases de dessins. Insolent, colérique et donneur de leçon, il est attachant par ses farces et ses déboires. Tour à tour enfant désobéissant, frère jaloux, adulte ridicule ou parent sévère, Globi n'est de loin pas un modèle de vertu et de patience.

A Winterthur, une exposition itinérante retrace l'histoire de ce phénomène suisse alémanique difficile à exporter, même en Suisse ro-

mande. Chaque décennie est représentée par un cube autour duquel et dans lequel s'organisent les installations audiovisuelles, les jeux pour enfants, les textes et images d'archives ainsi que les commentaires.

Tout commence durant la crise économique des années trente. Le grand magasin Globus nomme pour la première fois un responsable de la promotion et de la publicité. A l'occasion du 25^{ème} anniversaire du supermarché, Karl Schiele et le dessinateur Robert Lips créent une mascotte : Globi. Déjà bleu mais encore plumé et sans béret. Le succès des fêtes animées par Globi amène ses concepteurs à éditer un journal puis des livres racontant ses aventures. Qui se souvient du bonhomme Sugus ou du lutin Knorr ? Tout comme eux, Globi a commencé sa carrière comme personnage publicitaire. Contrairement à Mr. Propre et au bonhomme Michelin, l'oiseau a su faire oublier son origine commerciale. Devenu un héros de bande dessinée, Globi doit, dans les années cinquante et soixante, faire face à la

concurrence : des souris, des canards, des Gaulois envahissent le marché. Mais le coup de grâce vient dans les années septante où ses histoires sont critiquées pour leur racisme, leur sexisme et leur violence. Mis au ban pendant une décennie, l'oiseau définitivement déplumé réapparaît, dans les années huitante, assagi et responsable. A l'ère des jeux éducatifs et du politiquement correct, il s'occupe de l'environnement, sauve des vies et ne pique plus de crises de colère. Multimédia oblige, 2004 sera l'année de la sortie du film Globi. Une occasion pour les Romands de découvrir cette idole alémanique. *cf*



Globi - Begegnung mit einem Schweizer Phänomen 1932 bis heute, jusqu'au 16 novembre 2003 au Gewerbemuseum de Winterthur; du 28 novembre 2003 au 4 janvier 2004 au Museum der Kulturen de Bâle; du 16 janvier au 21 mars 2004 au Kornhausforum à Bern.
www.globi-ausstellung.ch

Architecture: Lucius Burckhardt (1925 - 2003)

La ville qui n'existe pas

L'utopie dévorait Lucius Burckhardt. Il avait voulu bâtir une ville pour l'exposition nationale de 1964. Le goût du pavillon et le syndrome Balenberg - la conservation coûte que coûte - avaient emporté le projet.

Lucius Burckhardt a traversé le siècle et les disciplines: économie politique, philosophie, Beaux-arts, design. En compagnie de Markus Kutter, philosophe et publicitaire, il sillonne l'Allemagne après la guerre, qui balbutie sa reconstruction. En Suisse, il interroge le sort des immigrés italiens qui bâtissent la Suisse de demain, confinés dans des blockhaus ternes et cadavériques. Critique, jusqu'au bout de ses forces, il pré-

fère l'invisible à la routine décevante des architectes en mal de commandes. Il ne construira pas beaucoup. En revanche, il voudra secouer le pays, lamener son assurance. La Suisse mérite quelque chose de mémorable, de bouleversant. Il faut dresser une ville nouvelle sur les vertes prairies qui ont abrité les pactes d'antan. Guillaume Tell nourrit l'imaginaire folklorique, mais la Confédération s'urbanise. Les Suisses se découvrent citoyens. Les paysans renaissent déjà, bientôt ils seront une espèce en voie de disparition. C'est l'heure de *Achtung: die Schweiz*, édité en 1955. Pamphlet, programme, manifeste, rédigé par Max Frisch, à la gloire de la ville. Celle-ci doit être organique. Un

dessein l'habite. Loin de l'assemblage désordonné de morceaux étrangers qui produit banlieues amères et agglomérations bouillonnes. Elle épouse le métabolisme d'un être vivant où chaque membre a sa place. La réciprocité est de mise. La solidarité tient lieu de mot d'ordre. Les liens définissent les usages, les fonctions, le destin de chaque cellule. On grandit et on meurt, certes, mais en bonne société. Brasilia sort de terre en 1960. La Cité radieuse de Le Corbusier a été inaugurée à Marseille en 1952. On reconnaît l'air du temps.

La ville ne verra jamais le jour. Ni à Lausanne - Georges-André Chevallaz, alors syndic, ne voudra pas en entendre parler - ni entre

Morat et Bière dans le Pays des Trois-Lacs. L'exposition nationale de 1964 épouse la mode des comptoirs et des foires nationales.

Lucius Burckhardt se tourne alors vers l'insignifiant, l'imperceptible. Il invente la «promenadologie»: l'art de poursuivre le détail, la petitesse merveilleuse du réel au milieu du vacarme urbain. Il flâne et observe la ville, à l'écart des forfaits touristiques. Adorno accusait déjà la totalité de tous les maux. Il le prend à la lettre. Avant de disparaître. *md*

Villi Wittreng, «Brasilia am Bielersee», *NZZ am Sonntag*, 7 septembre 2003.

www.promenadologie.de

La traduction littéraire: bénéfices d'une lecture différée

Passer de la langue originale à sa traduction peut changer la compréhension d'un texte. C'est le cas de *La Ballade de Billie et Joe* de Martin R. Dean qui vient de paraître en français.

Traduire un livre, ce n'est pas seulement lui permettre d'élargir le cercle de ses lecteurs, c'est aussi l'engager dans une nouvelle rencontre avec ceux et celles qui l'ont lu lors de sa première parution. Cette relecture peut parfois changer profondément la perception première du texte. C'est ce qui m'est arrivé lors de la sortie de la traduction française de l'avant-dernier roman de Martin R. Dean, *La Ballade de Billie et Joe*.

J'ai lu ce livre en 1997 et j'en ai fait une critique peu élogieuse dans le *Tages-Anzeiger*. Aujourd'hui, à la relecture, mes objections de l'époque me paraissent injustes. Ma nouvelle appréciation du livre est certes due à mon évolution personnelle, mais aussi à des changements plus généraux survenus au cours de ces six dernières années.

Ce roman est une «ballade» dans tous les sens du terme. C'est une danse (les chaussures en forment un leitmotiv) et c'est une chanson qui raconte une histoire émouvante, une histoire qui finit mal, un peu comme *Pierrot le fou* de Jean-Luc Godard et *Bonnie and Clyde* d'Arthur Penn.

Billie et Joe semblent avoir vu ces films. Ils se donnent des noms de stars américaines. Billie, l'étudiante en mathématiques, porte celui de la chanteuse de jazz Billie Holiday, et Giovanni, le mécano d'origine italienne, celui de tous les Joes américains qu'il a vus à l'écran ou entendus dans

des boîtes de jazz. C'est là leur problème: ils s'accrochent aux images véhiculées par les médias et n'ont pas d'identité propre. Seul leur amour qui est authentique, un amour ti-

raillé entre attachement étroit et indépendance totale.

Cette contradiction pousse le couple au mouvement sur la grande roue de la kermesse, sur la piste de danse, lors d'un voyage au Maroc ou en Italie. Mais où qu'ils aillent, les deux amoureux ne se voient qu'eux-mêmes. C'est pourquoi ils sont d'abord séduits par le projet d'être les vedettes d'un film de Morelli, un producteur italo-américain paralysé, dont la folie n'a d'égal que sa richesse. Mais ils découvrent que le cinéma, au lieu d'assouvir leur narcissisme, risque de les vampiriser. Joe finit même par penser que le cinéma est relié à la mort, ne connaissant, dans l'immédiateté de ses images, «pas d'histoire en dehors de celle qui se lève au moment présent sur l'écran.»

C'est cette observation de Joe que, dans ma critique de 1997, j'ai retourné contre le roman même. Il me semblait reproduire l'immédiateté ahistorique que Joe reproche au cinéma. Le narcissisme de Billie et Joe me paraissait refléter trop directement celui qui était à la mode à l'époque. Que le

roman finisse par la mort de Billie et Joe n'y changeait rien. Cette fin ne faisait que renforcer, à mes yeux, le romantisme de la ballade. Un romantisme soutenu par des tournures de

langue qui entraînent et envoûtent le lecteur comme une musique de danse.

Cet entrain et cet envoûtement me paraissaient suspects lors de la lecture du roman en allemand. Aujourd'hui, en lisant sa traduction française, je ne ressens plus cet effet. Et pourtant Sybille Muller, la traductrice, a transposé le plus fidèlement possible les tournures particulières de l'original. Est-ce dû au fait que les termes de la proposition changent plus facilement de place en allemand et que les constructions elliptiques y sont plus fréquentes? Là où je me sentais trop vite emporté dans le texte allemand, je rencontre une sorte de questionnement dans le texte français. C'est comme si sous la fébrilité du récit se faisait entendre une voix dubitative.

Cette distanciation inhérente fait du bien au texte. S'y ajoute le fait que j'ai plus de recul par rapport aux phénomènes réels dont le roman s'est fait le reflet en 1997. Le culte du narcissisme, avec, dans son sillage, l'hédonisme aveugle et le rêve de l'argent facile, tout cela n'a pas

fait long feu, dans la réalité de l'époque, pas plus que dans le roman. Mais celui-ci tient bon parce qu'il est plus qu'un simple reflet. Avec le recul, je m'aperçois qu'il contient des éléments précurseurs qui m'ont échappé à l'époque. Si aujourd'hui, la thématique des «Secondos», immigrés de la deuxième génération est largement répercutée dans la littérature et dans les médias, aucune critique, la mienne non plus, n'a relevé en 1997 le fait qu'elle joue un rôle important dans ce roman.

Ce mérite d'autant plus d'être noté, qu'entre-temps Martin R. Dean a publié *Meine Väter*, un grand roman racontant la recherche de ses origines par le fils d'une Suissesse et d'un ressortissant indien de Trinidad. Ce roman dépasse de loin le cadre d'une simple quête identitaire, c'est une sorte d'épopée post-coloniale. Et pourtant la plupart des critiques n'y ont repéré que la thématique identitaire. Peut-être faudra-t-il que ce roman soit également traduit en français. Une lecture différée peut se révéler bénéfique.

Daniel Rothenbühler

Martin R. Dean, *La Ballade de Billie et Joe*, trad. par Sibylle Muller, Circé, Belval 2003

Martin R. Dean, *Meine Väter. Roman*. Hanser, Munich 2003.

www.culturactif.ch